



Crédits photographiques : Hermes

Rivera

Guide d'évaluation de la gestion et du recyclage des déchets

Table des matières

Objet du document.....	2
À propos du WREC	3
Axe de travail du WREC : la gestion des déchets	4
Informations cartographiées à l'aide du modèle d'évaluation du WREC	5
Comment préparer l'évaluation de la gestion et du recyclage des déchets (GRD) ?	7
Scénario 1 : évaluation sur place	8
Scénario 2 : évaluation à distance.....	9
Glossaire.....	11
Annexe I : modèle du WREC pour l'évaluation des entreprises de gestion et de recyclage des déchets.....	13
ANNEXE II Questionnaire sur la gestion et le recyclage des déchets	14

Objet du document

Le présent guide élaboré par l'équipe du WREC a pour but d'aider les acteurs humanitaires présents sur le terrain à évaluer les entreprises spécialisées dans la gestion et le recyclage des déchets, et de fournir une méthodologie générale pour identifier les entreprises locales qui proposent ces services dans les contextes humanitaires. Il est important de noter que dans certains cas, les agents procéderont à un examen sur dossier sans évaluation physique des installations, pour diverses raisons (sécurité, contraintes d'accès, etc.). Les inspections sur le terrain et les évaluations physiques constituent la méthodologie privilégiée pour évaluer les infrastructures et garantir l'exactitude du processus de collecte des données : il s'agit du moyen le plus efficace de valider les informations collectées suite à des examens sur dossier. Lorsqu'une évaluation physique s'avère impossible, l'évaluation des infrastructures de gestion et de recyclage des déchets peut toujours être utile pour éclairer la prise de décision et l'engagement ultérieur des partenaires. Dans les deux cas, les informations fournies par les évaluations de la gestion des déchets et des infrastructures offrent une orientation et doivent être utilisées par les partenaires humanitaires, en reconnaissant que certains détails peuvent être inexacts ou obsolètes, car les industries et les pratiques changent souvent rapidement, en particulier dans les situations d'urgence. Des mises à jour périodiques et régulières des informations sont donc nécessaires.

Ce guide indique comment évaluer la capacité locale de gestion et de recyclage des déchets dans un lieu spécifique, pour les besoins opérationnels quotidiens des organisations humanitaires. Pour plus d'informations sur la gestion des déchets solides dans les situations d'urgence, veuillez consulter les [Lignes directrices de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge \(FICR\) sur les déchets solides \(IFRC Solid Waste Guidelines\)](#) et d'autres ressources pertinentes disponibles sur la [Plateforme du WREC](#).

À propos du WREC

Les défis liés à la gestion des déchets et à la prévention de la pollution sont transversaux. Aucun acteur ne peut les résoudre seul. Pour cette raison, le Global Logistics Cluster (Pôle logistique mondial) a réuni une coalition d'acteurs humanitaires représentatifs et influents qui, ensemble, offrent une couverture opérationnelle exceptionnellement large. Le projet du WREC vise à réduire les conséquences environnementales négatives de la logistique humanitaire par la sensibilisation, l'orientation pratique et l'expertise environnementale en temps réel. Coordonné par le Global Logistics Cluster et soutenu par une coalition d'organisations humanitaires — le Danish Refugee Council (DRC), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), Save the Children International, et le Programme alimentaire mondial des Nations Unies —, le projet sur la *gestion et la mesure des déchets, la logistique inversée, l'approvisionnement et le transport durables sur le plan environnemental, et l'économie circulaire (WREC)* vise à combler les lacunes prioritaires identifiées grâce à une collaboration active avec les partenaires humanitaires, en répondant au besoin d'agir ensemble, de passer d'une action ad hoc à une action systématique, et de trouver des solutions aux défis communs en matière de logistique durable sur le plan environnemental qui peuvent être localisées.

En s'appuyant sur des réseaux de plus de 500 partenaires du Cluster et de la coalition, et en mobilisant les engagements communs de la coalition et des donateurs institutionnels, le projet s'appuiera sur le travail existant et se concentrera sur les deux principaux impacts environnementaux de la logistique humanitaire, avec des conséquences directes pour les communautés locales :

- **Déchets** directement ou indirectement issus des activités humanitaires (emballages, articles distribués en fin de vie, et déchets résultant de fonctions de soutien, telles que la gestion de flottes de véhicules ou d'installations) ;
- Émissions de **gaz à effet de serre (GES)** et pollution dues aux opérations de transport et de logistique.

En se concentrant sur les déchets et les émissions de gaz à effet de serre, le projet WREC apporte son soutien à la communauté de la logistique humanitaire grâce aux actions suivantes :

1. Collaboration avec les milieux universitaires à la production d'informations [qualitatives](#) et quantitatives¹ sur les impacts environnementaux de la réponse humanitaire ;
2. Apport et intégration d'une expertise environnementale au sein de la communauté humanitaire, par le biais d'une équipe de spécialistes de l'environnement disponibles pour soutenir les partenaires en leur apportant des conseils et en résolvant les problèmes ;
3. Coordination des efforts humanitaires en matière de réduction de l'impact en organisant des ateliers, des séances d'information et des réunions sur des sujets essentiels, tels que la gestion des déchets, les achats écologiques, les émissions de gaz à effet de serre, la logistique inversée et l'économie circulaire ;
4. Recensement des besoins et des priorités environnementales des partenaires humanitaires par le biais d'enquêtes mondiales² ;
5. Création d'un [portail de connaissances et d'informations sur l'environnement](#) ;
6. Cartographie des capacités locales, en vue d'identifier les [infrastructures de gestion et de recyclage des déchets \(GRD\) dans le pays](#), et mise à disposition de cette cartographie pour la communauté humanitaire sur le portail d'information du WREC.

Axe de travail du WREC : la gestion des déchets

Dans le cadre des efforts déployés par le WREC pour soutenir les acteurs de la logistique humanitaire en leur fournissant des informations et des solutions afin de réduire, gérer et éliminer correctement les déchets produits par les opérations humanitaires, l'équipe du WREC a élaboré plusieurs outils. Tout d'abord, une section dédiée à l'infrastructure de gestion et de recyclage des déchets a été ajoutée aux [Évaluations des capacités logistiques \(ACL\)](#), avec une vue d'ensemble des pays ([chapitre 3.7](#)) et une liste de contacts par pays ([chapitre 4.12](#)). Un [modèle d'évaluation](#) a été élaboré pour faciliter la collecte des données ; il est disponible à l'annexe I.

En s'appuyant sur le réseau mondial de partenaires du WREC, et en étroite collaboration avec l'[Initiative conjointe pour une gestion durable des déchets d'emballage de l'aide humanitaire](#), le WREC publie également des listes nationales d'usines qui fournissent des services de gestion ou de recyclage des déchets. Cette activité aide les organisations humanitaires et les autres parties prenantes concernées à identifier les entreprises capables de gérer et d'éliminer les déchets de manière appropriée.

En outre, le Global Logistics Cluster a produit une carte interactive sur le portail d'information du WREC, avec des informations fournies par des partenaires utilisant la ressource LOGIE. La carte interactive fournit aux partenaires un aperçu visuel des infrastructures de gestion et de recyclage des déchets par pays d'intervention, à partir des détails d'évaluation fournis par les partenaires humanitaires.

¹ L'étude quantitative en cours est menée en partenariat avec l'université de logistique de Kühne. La publication du rapport final devrait avoir lieu au troisième trimestre 2023.

² Les résultats de l'enquête de référence lancée en septembre 2022 sont disponibles [ici](#).

17 évaluations sont actuellement disponibles pour les pays suivants sur le site Web du WREC : [Sri Lanka](#), [Liberia](#), [Liban](#), [Rwanda](#), [Ouganda](#), [RDC](#), [Niger](#), [Iraq](#), [Madagascar](#), [Éthiopie](#), [Cameroun](#), [Burkina Faso](#), [Kenya](#), [Antigua-et-Barbuda](#), [Sénégal](#), [Haïti](#) et [Bangladesh](#).

Informations cartographiées à l'aide du modèle d'évaluation du WREC

Différents flux de déchets justifient différents types de solutions de gestion des déchets. Il est important de se concentrer sur des flux de déchets spécifiques pour comprendre a) où les déchets sont produits et, par conséquent, quelles parties prenantes doivent être impliquées dans la gestion de ce flux de déchets, et b) quels matériaux sont inclus dans les déchets et donc, quels processus de gestion des déchets doivent être adoptés ([Tuomala, Gyöngyi ; Aminoff, Ely, 2022](#)).

Tous les partenaires humanitaires sont encouragés à collecter des informations sur les entreprises de gestion et de recyclage des déchets en utilisant le formulaire d'évaluation des entreprises (annexe I), et à partager les informations collectées avec l'équipe du WREC. Ce processus permettra de mettre à jour les informations essentielles sur les services de gestion des déchets de chaque pays, et de les rendre accessibles à l'ensemble de la communauté humanitaire sur [cette page](#).

Le formulaire d'évaluation permet de recueillir des informations sur la localisation de l'entreprise, les types de déchets traités (dangereux/non dangereux, etc.), les méthodes d'élimination des déchets, la capacité de l'installation et les dispositions en matière de sécurité, ainsi que les coordonnées des personnes à contacter, afin de fournir aux partenaires humanitaires des informations sur les solutions disponibles en matière de gestion des déchets dans le pays. Les informations concernant les types de déchets collectés et gérés par les entreprises de gestion des déchets sont essentielles pour garantir que tous les types de déchets traités par les organisations humanitaires sont gérés de manière écologique. Les types de déchets évalués par le WREC sont classés de la manière suivante, en tenant compte des flux de déchets courants associés à la réponse humanitaire.

Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Déchets administratifs
• Emballage (plastiques stratifiés flexibles) • Emballage (plastiques PEHD) • Emballage (polystyrène) • Emballage (polypropylène) • Emballages (plastiques/autres – PET et PT) • Plastique PT • Déchets organiques • Aluminium • Acier	• Déchets électroniques : matériel informatique (serveurs, routeurs, disques externes, unités centrales, etc.) • Déchets électroniques : équipements de télécommunications (téléphones fixes, radios, téléphones portables, etc.) • Déchets électroniques : ordinateurs (de bureau,	• Déchets de bureau • Compost (déchets alimentaires)

• Verre • Carton ondulé • Emballage (papier) • Palettes (bois) • Papier (bureau) • Mobilier • Pièces détachées de véhicules • Polystyrène	- portables, moniteurs, claviers, autres) • Déchets électroniques : scanners, imprimantes, copieurs, cartouches d'encre et toner • Appareils ménagers (climatiseurs, réfrigérateurs, générateurs, etc.) • Matériel d'éclairage (ampoules, interrupteurs, lampes fluorescentes) • Batteries de différents types (lithium-ion, plomb-acide, etc.) • Équipements électriques et électroniques (caméras, détecteurs de fumée, etc.) • Matériel de gymnastique (tapis de course, etc.) • Équipement solaire photovoltaïque (panneaux PV, onduleurs, etc.) • Déchets électroniques (généraux) • Déchets médicaux (articles médicaux souillés, objets tranchants usagés, verres, etc.) • Huile de moteur usagée, lubrifiants • Pneus • Produits chimiques et engrais	
--	---	--

Les méthodes d'élimination des déchets constituent un autre élément essentiel de l'évaluation des usines de gestion et de recyclage des déchets, car elles renseignent sur la maturité de l'infrastructure dans le pays, et sur les domaines potentiels dans lesquels les organisations humanitaires doivent soutenir les marchés locaux ou trouver des alternatives (l'élimination des matières dangereuses telles que les déchets médicaux ou électroniques ne doit pas être confiée à des entreprises de mise en décharge des déchets ménagers urbains, par exemple) dans la région ou avec d'autres partenaires. Chaque méthode d'élimination des déchets présente des avantages et des inconvénients et doit être appropriée pour les différents types de déchets. Les partenaires qui ont des questions concernant la gestion des déchets sont invités à contacter le spécialiste environnemental de la gestion des déchets du WREC pour obtenir de l'aide et des conseils (Global.WREC@wfp.org).

- Décharge ;
- Incinération ;
- Recyclage physique ;
- Exportation ;
- Tri uniquement ;
- Autres ;
- inconnue.

L'intégration d'une [carte LogIE dédiée](#) sur le site Web du WREC permet également de saisir la dimension géographique associée à chaque installation identifiée dans le cadre de l'évaluation, lorsque les coordonnées géographiques de l'usine de traitement ou du siège social sont disponibles.

Comment préparer l'évaluation de la gestion et du recyclage des déchets (GRD) ?

L'évaluation des infrastructures de gestion et de recyclage des déchets permet d'identifier des entrepreneurs locaux, des organismes gouvernementaux, des fabricants, voire des groupes et des coopératives de la société civile disposant de capacités suffisantes pour traiter et éliminer les déchets dangereux et non dangereux générés par les activités humanitaires. Ces évaluations permettent donc d'informer les organisations humanitaires sur les capacités disponibles dans un pays donné, et d'identifier les lacunes qui nécessitent un soutien supplémentaire ou des actions de sensibilisation. Avant de commencer l'évaluation, il est conseillé de contacter les ONG locales, les groupes (s'ils sont activés), les secteurs concernés de la société civile, les organismes gouvernementaux et les agences des Nations Unies intervenant dans la région, afin de rechercher des possibilités de collaboration pour gérer conjointement les déchets. La coordination et la consolidation des volumes de déchets et de leur traitement peuvent s'avérer nécessaires si l'infrastructure de GRD dans le pays d'intervention n'est pas suffisante pour répondre aux besoins des populations locales et des opérations humanitaires. Tout au long du processus, il convient de garantir la collaboration et la bonne coordination avec le groupe local des achats, afin d'éviter les doubles emplois dans l'identification de l'entreprise de GRD la plus appropriée.

De multiples scénarios sont possibles pour mener une évaluation de l'infrastructure de GRD. Ce guide fournit des recommandations pour deux scénarios fondés sur la localisation géographique de l'évaluateur par rapport à la localisation de l'objet de l'évaluation.

Scénario 1 : évaluation sur place (l'évaluateur **se trouve** dans le même pays que les installations à évaluer).

Scénario 2 : évaluation à distance (l'évaluateur **NE se trouve PAS** dans le même pays que les installations à évaluer).

Considérations importantes applicables aux scénarios 1 et 2 : si vous ne récupérez pas toutes les informations demandées dans le modèle d'évaluation du WREC, il est toujours possible de publier l'évaluation, **à condition que vous disposiez des informations suivantes pour chaque entreprise : nom et coordonnées de l'entreprise, types de déchets (dangereux, non dangereux ou administratifs) acceptés, et méthode d'élimination.**

Si une évaluation n'indique pas la méthode d'élimination et les types de déchets collectés par les entreprises, le WREC ne pourra pas publier le formulaire sur le site Web. Deux raisons à cela :

- 1) Si un partenaire a besoin d'accéder à des services spécifiques d'élimination des déchets (par exemple, pour éliminer des types de déchets spécifiques, tels que le plastique, les déchets dangereux, le papier, etc.), l'évaluation lui permet de repérer immédiatement les entreprises à contacter en filtrant la feuille de calcul par type de déchets.
- 2) Certaines pratiques d'élimination peuvent entraîner des risques environnementaux et sociaux (par exemple, l'incinération de déchets dangereux). Il est donc important d'obtenir ce niveau de détail, afin que les documents « sensibles » puissent être retirés de l'évaluation jusqu'à ce que d'autres preuves physiques sur l'installation puissent être collectées.

Scénario 1 : évaluation sur place

Dans ce cas, l'évaluateur est susceptible d'avoir accès à des informations directes ou semi-directes sur les installations de gestion et de recyclage des déchets, et d'être en mesure de récupérer les informations nécessaires à l'évaluation avec un niveau de précision satisfaisant. Pour ce faire, procédez comme suit :

- Contactez les autorités locales (par exemple, les agences nationales pour l'environnement, le ministère de l'Environnement) et demandez la liste des entreprises de gestion et de recyclage des déchets agréées enregistrées auprès de la Chambre de commerce locale ;
- Contactez les acteurs humanitaires dans le pays (groupes, ONG, société civile, agences des Nations Unies, etc.) et demandez des informations sur les solutions/prestataires de gestion des déchets utilisés par les partenaires ;
- Appelez ou envoyez un courrier électronique aux contacts sur place pour planifier une visite physique du site et organisez un entretien sur place avec le directeur des opérations, ou toute autre fonction pertinente. Si vous n'êtes pas un spécialiste de l'environnement, mais un simple membre du personnel administratif ou logistique, essayez de vérifier, **lors de la visite de l'usine**, si les informations fournies par l'entreprise correspondent à la situation réelle sur le site : si une entreprise déclare ne traiter que des déchets non dangereux, mais que vous voyez des conteneurs d'huile, des pneus, des déchets électroniques ou d'autres articles similaires sur place, demandez des explications supplémentaires au contact de l'entreprise. Le modèle d'évaluation du WREC disponible à l'annexe I doit être entièrement rempli lors de la visite sur le terrain. Si certaines informations ne sont pas disponibles, le modèle d'évaluation peut dans tous les cas être envoyé à

l'équipe du WREC, à condition qu'il comporte les coordonnées des entreprises évaluées, les types de déchets acceptés par l'usine et la méthode d'élimination (pour chaque type de déchet).

- Si l'entretien ne donne pas de résultats satisfaisants ou si des informations manquent, échangez en ligne/par téléphone, en suivant la structure du modèle d'évaluation du WREC pendant le questionnaire, afin de recueillir les informations requises. Demandez la participation du chef de bureau ou du chef des opérations de l'établissement.

Remarque : il convient toujours de vérifier l'exactitude des informations fournies par les organisations partenaires en contactant les établissements concernés. Les informations enregistrées dans les profils d'entreprises gérés par les partenaires humanitaires peuvent être obsolètes.

- Consignez les réponses au questionnaire dans le modèle d'évaluation du WREC, disponible à l'annexe I et [en ligne](#), et partagez-le avec l'équipe du WREC en vue de sa validation et de sa publication (global.WREC@wfp.org).

Si vous avez besoin de compiler l'évaluation pour identifier une entreprise appropriée, inspectez régulièrement les sites des entreprises après les avoir sélectionnées afin de vous assurer qu'elles gèrent/éliminent les déchets de manière responsable et qu'elles disposent de toutes les licences/autorisations. Il convient de noter que les réglementations locales peuvent varier selon le contexte et qu'il est utile de demander aux entreprises locales si elles sont soumises à des contraintes géographiques ou logistiques liées au transport des déchets, en particulier si les déchets sont exportés vers des pays voisins à des fins de traitement ou de recyclage.

Scénario 2 : évaluation à distance

Lorsqu'une organisation n'a pas la possibilité d'effectuer une évaluation sur place en raison de contraintes physiques (par exemple, manque de ressources, restrictions de déplacement, mesures de sécurité ou raisons de force majeure), une évaluation à distance peut être effectuée et partagée avec l'équipe du WREC à des fins de validation. Les informations recueillies au cours de l'évaluation peuvent être modifiées et mises à jour suite à une évaluation physique ultérieure. Les étapes recommandées pour effectuer une évaluation à distance sont décrites ci-dessous :

- Contactez l'équipe de votre organisation, en lui demandant de prendre contact avec les autorités locales et demandez la liste des entreprises de gestion et de recyclage des déchets agréées et enregistrées auprès de la Chambre de commerce locale ;
- Si vos collègues ne peuvent pas vous aider ou si votre organisation n'a pas de bureau dans le pays en question, tentez d'accéder aux sites Web des autorités locales, telles que la Chambre de commerce ou l'agence nationale pour l'environnement, et vérifiez si une liste des entreprises de GRD agréées est disponible en ligne ;
- Trouvez les coordonnées des usines disponibles dans le pays et contactez par téléphone ou par mail les correspondants des entreprises afin de les interroger, en suivant la structure du modèle d'évaluation du WREC pendant le questionnaire, afin de collecter les informations requises ;

- Contactez l'équipe du WREC (global.WREC@wfp.org) pour vérifier si un partenaire du WREC peut apporter son soutien à l'élaboration de l'évaluation, éventuellement des organisations présentes localement ;
Remarque : il est toujours important de vérifier l'exactitude des informations fournies par les organisations partenaires en contactant les entreprises. Les informations enregistrées dans les profils d'entreprises gérés par les partenaires humanitaires peuvent être obsolètes.
- Consignez les réponses au questionnaire dans le modèle d'évaluation du WREC, disponible à l'annexe I et en ligne, et partagez-le avec l'équipe du WREC en vue de sa validation et de sa publication (global.WREC@wfp.org).

Glossaire

- Point de départ de **référence** utilisé pour les comparaisons.
- **Mesures de circularité** : mesures prises pour préserver la valeur des produits, des matériaux et des ressources et les réorienter afin de les rendre le plus durable possible, en réduisant au maximum l'empreinte carbone et les ressources, de façon à extraire le moins de matières premières et de ressources possibles et d'éviter la production de déchets.
- **Élimination** : toute opération autre que la valorisation, même si elle a pour conséquence secondaire la valorisation énergétique.
- **Déchets électroniques** : les déchets électroniques sont les appareils qui consomment de l'électricité, en fin de vie ou mis au rebut. Il s'agit par exemple d'ordinateurs, imprimantes, écrans, téléviseurs, appareils électroménagers, téléphones portables, etc. Les produits électroniques contiennent plusieurs types de matériaux dangereux, tels que le mercure, l'arsenic, le plomb, le cadmium, et doivent être éliminés de manière appropriée.
- **Incinération** : combustion contrôlée ou non contrôlée des déchets. Les incinérateurs sont des machines de différents types et de différentes tailles, conçues pour brûler un volume donné de flux de déchets à haute température dans une ou plusieurs chambres de combustion. Choisir l'incinération en circuit fermé lorsque la réutilisation ou le recyclage ne peuvent être utilisés pour aucun type de déchets. L'incinération à ciel ouvert, quant à elle, consiste à brûler les déchets de manière incontrôlée dans des fosses ouvertes. Elle doit être évitée en raison de ses effets négatifs sur l'environnement et la santé.
- **Décharge** : une décharge est une installation conçue pour l'enfouissement contrôlé des déchets, équipée entre autres de systèmes de contrôle des lixiviats, de compactage des déchets et de gestion de la production de méthane. Il peut s'agir d'une méthode d'élimination des déchets lorsque les possibilités de réutilisation, de recyclage, de compostage et d'incinération en circuit fermé ont été épuisées.
- **Huile moteur et fluides connexes** : la majorité des fluides provenant des véhicules et des machines sont dangereux et doivent être collectés et éliminés avec précaution dans une installation spécialisée. Les fluides courants sont l'huile moteur, l'huile de frein, l'antigel (si le type de fluide utilisé est dangereux), l'essence, le gazole et les huiles lubrifiantes.
- **Déchets médicaux** : il s'agit notamment des produits pharmaceutiques périmés, des instruments médicaux tranchants et de tout déchet contaminé par des fluides corporels ou d'autres matières potentiellement infectieuses. La plupart du temps, la méthode d'élimination privilégiée pour ce type de déchets est l'incinération en circuit fermé.
- **Plastiques** : les plastiques sont des matériaux synthétiques fabriqués à partir de combustibles fossiles. Il existe de nombreux types de plastiques avec différentes propriétés. Le polypropylène (PP), le polyéthylène (PE), le polyéthylène téréphtalate (PET), le polychlorure de vinyle (PVC) sont des exemples. Les usagers sont encouragés à réutiliser les récipients en plastique. La plupart des thermoplastiques (plastiques malléables sous l'effet de la chaleur) sont recyclables, à condition d'être correctement triés.
- **Déchets solides** : tout déchet ou tout autre matériau jeté, résultant de différents types d'opérations (industrielles, commerciales, agricoles, etc.) et d'activités communautaires, pour lequel aucune autre utilisation alternative n'a été identifiée.

Vous trouverez le modèle d'évaluation des entreprises de gestion et de recyclage des déchets [sur la plateforme du WREC](#) et ci-après si vous devez travailler hors ligne ou que vous ne pouvez pas accéder à la page Web. Si vous devez prendre en compte plusieurs types de déchets, utilisez une ligne distincte pour chaque type de déchets. Pour consigner les informations de plusieurs entreprises, utilisez une ligne distincte pour chaque entreprise. Vous pouvez imprimer plusieurs exemplaires de cette page ou ajouter des lignes supplémentaires si nécessaire. *Remarque : utilisez une ligne distincte pour chaque type de déchets collectés par l'entreprise locale, car des méthodes d'élimination différentes sont généralement appliquées aux différents types de déchets. Utilisez des lignes distinctes pour chaque entreprise identifiée. Si l'entreprise de GRD locale a développé des initiatives vertueuses ou des mesures de circularité pour réduire, réutiliser ou recycler les flux de déchets, partagez éventuellement quelques détails avec l'équipe du WREC.*

[illegible]

Avis de non-responsabilité : l'enregistrement n'implique aucune relation d'affaires entre le fournisseur et le PAM/Logistics Cluster (Pôle logistique) et sert uniquement à déterminer les services et les capacités.

ANNEXE II Questionnaire sur la gestion et le recyclage des déchets

Questionnaire sur l’environnement

Visite du site : Infrastructure de gestion et de recyclage des déchets

Nom de l’entreprise : _____

Localisation : _____

Ce document complète le [Guide d’évaluation de la gestion et du recyclage des déchets du WREC](#) et peut être utilisé par les partenaires humanitaires pour évaluer les installations de gestion et de recyclage des déchets par le biais de visites de sites. Il est complété par une annexe énumérant les types de déchets dangereux et non dangereux.

Date d’évaluation : xx/xx/xxxx

Index	Question	Observations
1	Évaluation réalisée par : (nom, organisation, fonction, adresse électronique, téléphone)	
2	Contact dans l’entreprise pendant l’évaluation	
3	Principales activités de l’entreprise (par exemple : collecte et regroupement des déchets uniquement, traitement et recyclage, gestion des décharges, etc.)	
4	L’entreprise couvre-t-elle des domaines d’utilité sociale ? (par exemple, des projets de développement, l’emploi de catégories vulnérables)	
5	Zones géographiques couvertes (énumérez-les toutes)	
6	L’entreprise reçoit-elle des fonds ou un soutien financier ? (si oui, de qui ? Gouvernement, donateurs, organismes privés ?)	
7	Site Web de l’entreprise	
8	L’entreprise dispose-t-elle de normes/certifications environnementales (par exemple ISO 14001), d’un SGE ou d’une politique environnementale ? (si oui, demandez s’il est possible de les voir et énumérez les certifications)	
9	Numéro d’immatriculation de l’entreprise	
10	Quelle est la date de validité de la licence d’exploitation de l’entreprise (si elle est enregistrée à la Chambre de commerce) ?	

QUESTIONS TECHNIQUES

	Question	O	N	Observations
11	Élément 1 – COLLECTE/RÉCEPTION Le site dispose-t-il d’une liste de tous les déchets produits au cours de l’année écoulée et est-elle à jour ?			
12	Détaillez l’équipement de collecte de l’opérateur <i>(par exemple, le nombre de camions, l’utilisation de sa propre flotte ou de sous-traitants, etc.)</i>			
13	Quels sont les matériaux collectés chaque mois ? Combien de kg par type de déchets, en moyenne ? <i>(par exemple, plastiques PP, PET, PEHD, PEBD, PS³, papier, carton, verre, déchets électroniques, métaux, etc.)</i>			
14	L’entreprise reçoit-elle des déchets directement dans l’enceinte de l’entreprise par des agents externes ? Quel est le pourcentage total ?			
15	Élément 2 – ENTREPOSAGE La zone d’entreposage des déchets est-elle organisée, propre et exempte d’obstacles ?			
16	L’entreprise traite-t-elle des déchets dangereux ?			
17	Si des matières dangereuses sont acceptées dans les installations, sont-elles entreposées correctement ? <i>(par exemple, sur des plates-formes en béton sec à l’abri de la pluie, dans des conteneurs scellés ou sécurisés, sans fuite visible à proximité de la zone d’entreposage)</i>			
18	Élément 3 – TRI DES DÉCHETS Quels sont les conditions/protocoles de tri (manuel ou mécanique, si manuel, combien de travailleurs ? Si le tri est mécanique, combien de machines ?)			
19	Quelle est la capacité journalière maximale de tri des déchets, pour chaque type de déchets ?			
20	Combien y a-t-il de lignes de tri/de convoyeurs à bande ?			
21	Élément 4 – RECYCLAGE Quels sont les matériaux recyclés par l’entreprise ? Indiquez le volume mensuel (m³) et le pourcentage de matériaux recyclés par rapport aux volumes totaux reçus dans les installations <i>(pour comprendre, en pourcentage, quelle quantité est valorisée par rapport aux volumes totaux de déchets reçus).</i>			

³ Les types de plastiques les plus courants sont les suivants : polyéthylène téréphtalate (PET ou PETE), polyéthylène haute densité (PEHD), chlorure de polyvinyle (PVC ou Vinyle), polypropylène (PP), polyéthylène basse densité (PEBD), polystyrène (PS ou polystyrène expansé). Si les matériaux reçus dans l’installation n’appartiennent à aucune de ces catégories, vous pouvez indiquer « autre ».

<https://logcluster.org/wrec/green-logistics>

22	Quels sont les processus/procédures utilisés pour la récupération et le recyclage ? (par exemple, démantèlement/transformation de la matière, expliquer le processus)			
23	Quels sont les produits finaux générés ?			
24	Les produits finaux sont-ils vendus ou exportés pour être vendus ?			
25	Où vont les matériaux après traitement/recyclage ?			
26	Si l’entreprise ne recycle pas directement les matériaux, les envoie-t-elle à des tiers pour qu’ils les recyclent ? Si oui, à quels tiers (nom, localisation, s’agit-il d’opérateurs formels ou informels/non agréés)			
27	Si les déchets sont transportés/exportés hors du pays à des fins de recyclage, l’entreprise respecte-t-elle des réglementations transfrontalières ? Si oui, lesquelles ?			
28	Élément 5 – AUTRES ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE Des matériaux non valorisés (c’est-à-dire des déchets finaux) sont-ils envoyés à la décharge municipale ? (Volume mensuel (m³) et kg)			
29	Combien d’employés travaillent dans l’usine ? (Avez-vous observé la présence d’enfants et de femmes dans l’enceinte ? Le travail des enfants indique l’absence de mesures de protection sociale.)			
30	Santé et sécurité : les travailleurs portent-ils des équipements de protection individuelle (gants, lunettes, bouchons d’oreille (bruit), masques (fumées), etc.) ?			
31	L’usine est-elle bien ventilée ou existe-t-il des zones où les travailleurs sont susceptibles d’inhaler des fumées ?			
32	Quels sont les principaux besoins/difficultés de l’entreprise ?			
CONCLUSION Sujets de préoccupation environnementale (préciser le numéro de la question associée aux observations impliquant des risques environnementaux et sociaux élevés à modérés, en particulier, les questions auxquelles vous avez répondu « non »)				par exemple, les questions 31, 22, 5...
Visite de suivi prévue ? Si oui, quand ?				

Date

Signature